



Le système de traitement des faux billets est décentralisé !

Communiqué de Presse

Le 1er janvier 2009, la gestion du traitement des faux billets passera des Banques Centrales Nationales aux organismes financiers. Un risque accru pour se retrouver avec de faux billets !

**Les Amis de l'Euro
29/08/2008**

Le schéma de détection de la fausse monnaie est modifié. Les organismes financiers et les « cash handlers » pourront remettre en circulation la monnaie à partir du moment où ils auront procédé aux vérifications concernant l'authenticité des coupures. **Les Banques Centrales Nationales n'auront donc plus à gérer le recyclage des coupures euro papier.** Cela représente un gain de productivité certain par rapport au circuit actuel où ce sont les banques centrales qui assurent le recyclage des billets. **Ce nouveau système sera instauré en France au 1^{er} janvier 2009.**

Deux opérations anciennement assurées par les Banques Centrales Nationales (BCN) sont désormais assurées par les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers. Ils devront désormais mettre de côté les coupures physiquement détériorées ainsi que les coupures de fausse monnaie. Ils procéderont ensuite à la remise en circulation des autres coupures. La modification de la procédure de recyclage est donc de taille puisque les BCN n'interviennent plus du tout dans ce processus.

Ainsi, les contrôles en matière de contrefaçon sont effectués en partie par des automates et en partie par les salariés de chaque établissement financier voire même de chaque agence sur des machines de retraitement de billets usagés. **Les contrôles seront donc limités au cas de contrefaçon répertoriés au préalable et pour lesquels les machines de contrôle auront été programmées.** Les nouvelles contrefaçons risquent de ne pas être détectées immédiatement.

Le gain de temps dans la remise en circulation des billets se traduira sans aucun doute par un risque accru vis-à-vis de la contrefaçon pour les clients des établissements bancaires et assimilés. Ce risque sera en effet assumé par l'utilisateur du Distributeur Automatique de Billets et non plus par la banque centrale comme dans le système actuel. Des contrôles allégés risquent d'entraîner **la mise en circulation de faux billets par... des Distributeurs Automatiques de Billets d'instituts financiers.** Les particuliers détenteurs de ces coupures risquent dans le meilleur des cas de se retrouver avec des faux-billets dans leur poche et dans le pire des cas de se livrer au faux monnayage sans même le savoir. De quoi ébranler la confiance du public dans les €-billets.

Note :

« Les Amis de l'€uro » est une association française du type loi 1901 (J.O. du 20 décembre 2003 n° 1783) qui a pour but de promouvoir la connaissance de la monnaie unique, tant parmi ses membres que dans le grand public. Elle compte plus de 730 membres, ce qui fait d'elle la plus grosse association numismatique française par le nombre d'adhérents.

Site internet : <http://www.amisdeleuro.org>

Contact :

Olivier FOURNIER, Président

Téléphone : +33 6 10 87 97 30

E-mail : president@amisdeleuro.org

Relations presse : presse@amisdeleuro.org